



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

RADIOTÉLÉGRAPHIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Année 1929



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1931

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAYS
Objet de la statistique
1
I^{re} PARTIE
I. Stations.
Nombre des stations:
a) des administrations d'Etat
b) des compagnies ou des particuliers
Ces stations comprennent:
a) stations ouvertes à la correspondance publique
b) stations ouvertes à la correspondance publique restreinte
c) stations ouvertes exclusivement à la correspondance officielle
d) stations ouvertes à la correspondance d'intérêt privé
D'autre part, les stations mobiles comprennent:
A. Stations de bord.
a) stations ayant un service permanent (1 ^{re} catégorie)
b) stations ayant un service déterminé de durée limitée (2 ^e catégorie)
c) stations dont la durée du service est inférieure à celle qui est prévue pour les stations classées dans la 2 ^e catégorie et stations dont la durée du service n'est pas déterminée (3 ^e catégorie)
B. Stations d'aéronef.
a) stations assurant un service pendant tout la durée du vol (1 ^{re} catégorie)
b) stations dont les vacations ne sont pas déterminées (2 ^e catégorie)
II. Dispositifs d'émission*).
1 ^o à ondes amorties (type B)
a) du type A 1 { 1 ^o à arc
{ 2 ^o à alternateur
{ 3 ^o à lampes thermoioniques
2 ^o à ondes entretenues (type A) { b) du type A 2
c) du type A 3
d) d'un type autre que A 1, A 2, A 3.
III. Dispositifs spéciaux des stations mobiles.
Nombre de radiogoniomètres de bord
Nombre de récepteurs automatiques d'alarme
IV. Dépenses de premier établissement ^δ).
Monnaie:
Dépenses de premier établissement de l'année administrative:
a) main d'œuvre
b) bâtiments
c) matériel
V. Dépenses d'exploitation*).
Monnaie:
a) personnel
b) bureaux
c) matériel
d) dépenses diverses
VI. Personnel [×]).
1 ^o Personnel du service de direction, en général Nombre total de personnes:
2 ^o Personnel d'exploitation:
a) fonctionnaires supérieurs ▲
b) fonctionnaires d'exploitation des stations
c) autre personnel

Afrique du Sud (Union de l') ¹⁾				Afrique équatoriale française	Afrique occidentale française	Allemagne ¹⁾						
Stations terrestres		Stations mobiles	Stations expérimentales privées	Stations terrestres	Stations terrestres	Stations terrestres				Stations radiogoniométriques		
côtières pour l'échange des radiotélégrammes		stations de bord		côtières pour l'échange des radiotélégrammes		côtières pour l'échange des radiotélégrammes		côtières pour l'échange des conversations radiotéléphoniques		aéronautiques	a) récepteurs seulement reliés au réseau gén. des voies de comm.; b) sta. terrestres correspondant avec des sta. portatives mobiles; c) autres sta., le cas échéant	du service maritime
radiotélégrammes	conversations radiotéléphoniques		radiotélégrammes	radiotélégrammes	radiotélégrammes	conversations radiotéléphoniques	radiotélégrammes	conversations radiotéléphoniques				
2	3	11	14	2	2	2	3	4	5	6	7	
5	—	13	—	2	6	33	7	18	c) 1	3	12	
—	3	26	210	1	—	1	1	—	c) 1	—	—	
5	—	14	—	2	6	5	2	—	c) 2	—	—	
—	—	—	—	—	—	20	4	—	—	—	—	
—	3	3	—	—	—	8	1	18	—	—	—	
—	3	22	—	1	—	1	1	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5	—	11	4	1	6	12	—	—	—	—	—	
—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	
3	—	3	4	1	—	5	—	18	c) 2	—	—	
3	—	3	4	1	1	16	—	14	—	3	12	
—	3	25	4	—	—	10	8	14	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
livres sterling				francs français	francs français							
191	4)	4)	—	60 000	107 120	} 3)						
822	4)	4)	—	170 000	134 000							
1 682	4)	4)	—	200 000	131 900							
livres sterling				francs français	francs français							
2 116	4)	4)	—	110 000	1 183 833	} 3)						
—	4)	4)	—	4 000	17 850							
1 002	4)	4)	—	30 000	131 900							
—	4)	4)	—	15 000	4 500							
6 ³⁾				—	47							
13	4)	4)	—	—	37	} 3)						
5	4)	4)	—	—	10 ²⁾							

PAYS	
Objet de la statistique	
1	
1^{re} PARTIE	
I. Stations.	
Nombre des stations:	
a) des administrations d'Etat
b) des compagnies ou des particuliers
Ces stations comprennent:	
a) stations ouvertes à la correspondance publique
b) stations ouvertes à la correspondance publique restreinte
c) stations ouvertes exclusivement à la correspondance officielle
d) stations ouvertes à la correspondance d'intérêt privé
D'autre part, les stations mobiles comprennent:	
A. Stations de bord.	
a) stations ayant un service permanent (1 ^{re} catégorie)
b) stations ayant un service déterminé de durée limitée (2 ^e catégorie)
c) stations dont la durée du service est inférieure à celle qui est prévue pour les stations classées dans la 2 ^e catégorie et stations dont la durée du service n'est pas déterminée (3 ^e catégorie)
B. Stations d'aéronef.	
a) stations assurant un service pendant toute la durée du vol (1 ^{re} catégorie)
b) stations dont les vacations ne sont pas déterminées (2 ^e catégorie)
II. Dispositifs d'émission *).	
1 ^o à ondes amorties (type B)
2 ^o à ondes entretenues (type A)
a) du type A 1
b) du type A 2
c) du type A 3
d) d'un type autre que A 1, A 2, A 3
III. Dispositifs spéciaux des stations mobiles.	
Nombre de radiogoniomètres de bord
Nombre de récepteurs automatiques d'alarme
IV. Dépenses de premier établissement ^δ).	
Monnaie:	
Dépenses de premier établissement de l'année administrative:	
a) main-d'œuvre
b) bâtiments
c) matériel
V. Dépenses d'exploitation *).	
Monnaie:	
a) personnel
b) bureaux
c) matériel
d) dépenses diverses
VI. Personnel [×]).	
1 ^o Personnel du service de direction, en général
2 ^o Personnel d'exploitation:
a) fonctionnaires supérieurs ▲)
b) fonctionnaires d'exploitation des stations
c) autre personnel

Grande-Bretagne (suite)							Guadeloupe	Guyane française	Honduras britannique		
Stations terrestres	Stations radiogoniométriques		Radiophares		Stations mobiles		Stations expérimentales privées	Stations terrestres		Stations terrestres	
	aéronautiques	du service maritime	du service aérien	fixes	à émission circulaire	tournants		stations de bord	stations d'aéronef	côtières pour l'échange des radiotélégrammes	côtières pour l'échange des radiotélégrammes
4	6	7	8	10	11	12	14	2	3	2	2
5	6	3	—	1	649 ^{a)}	—	—	1	a) 1	—	1
—	—	—	12	—	3 588	21	1 008	—	—	1	—
—	—	—	—	—	4201	—	—	1	1	1	1
—	—	—	—	—	8	—	—	—	—	—	—
5	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	26	21	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	271	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	3 003	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	963	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	21	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	5	—	—	—	3 486 ^{a)}	—	—	1	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	—	3	—	1	198	21	1 008	—	—	—	—
4	1	—	12	1	110	21	15	—	—	—	—
4	—	3	—	—	25	21	1 008	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	900 ^{a)}	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	900 ^{a)}	—	—	—	—	—	—
livres sterling											
a)	386	a)	a)	a)	a)	a)	—	—	—	—	a)
a)	307	a)	a)	a)	a)	a)	—	—	—	—	a)
a)	58	a)	a)	a)	a)	a)	—	—	—	—	a)
livres sterling											
a)	4 122	a)	a)	a)	a)	a)	—	62 000	—	francs français	dollars
a)	1 060	a)	a)	a)	a)	a)	—	9 360	—	133 827,15	7 420
a)	116	a)	a)	a)	a)	a)	—	62 000	—	—	600
a)	2 562	a)	a)	a)	a)	a)	—	2 500	—	—	25
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
a)	a)	a)	a)	a)	a)	a)	—	1	—	—	—
a)	a)	a)	a)	a)	a)	a)	—	3	—	—	1
a)	a)	a)	a)	a)	a)	a)	—	2	—	2	3

PAYS	
Objet de la statistique	
1	
I^{re} PARTIE	
I. Stations.	
Nombre des stations:	
a) des administrations d'Etat
b) des compagnies ou des particuliers
Ces stations comprennent:	
a) stations ouvertes à la correspondance publique
b) stations ouvertes à la correspondance publique restreinte
c) stations ouvertes exclusivement à la correspondance officielle
d) stations ouvertes à la correspondance d'intérêt privé
D'autre part, les stations mobiles comprennent:	
A. Stations de bord.	
a) stations ayant un service permanent (1 ^{re} catégorie)
b) stations ayant un service déterminé de durée limitée (2 ^e catégorie)
c) stations dont la durée du service est inférieure à celle qui est prévue pour les stations classées dans la 2 ^e catégorie et stations dont la durée du service n'est pas déterminée (3 ^e catégorie)
B. Stations d'aéronef.	
a) stations assurant un service pendant toute la durée du vol (1 ^{re} catégorie)
b) stations dont les vacations ne sont pas déterminées (2 ^e catégorie)
II. Dispositifs d'émission *).	
1 ^o à ondes amorties (type B)
2 ^o à ondes entretenues (type A)
a) du type A 1
b) du type A 2
c) du type A 3
d) d'un type autre que A 1, A 2, A 3
III. Dispositifs spéciaux des stations mobiles.	
Nombre de radiogoniomètres de bord
Nombre de récepteurs automatiques d'alarme
IV. Dépenses de premier établissement ^δ).	
Monnaie:	
Dépenses de premier établissement de l'année administrative:	
a) main-d'œuvre
b) bâtiments
c) matériel
V. Dépenses d'exploitation *).	
Monnaie:	
a) personnel
b) bureaux
c) matériel
d) dépenses diverses
VI. Personnel [×]).	
1 ^o Personnel du service de direction, en général
2 ^o Personnel d'exploitation:
a) fonctionnaires supérieurs ▲)
b) fonctionnaires d'exploitation des stations
c) autre personnel
Nombre total de personnes:	

Italie ¹⁾ (suite)						Kenya	Lithuanie	Madagascar et dépendances	Martinique	Maurice (Ile)	
Stations terrestres		Stations radio-goniométriques		Stations mobiles		Stations terrestres		Stations mobiles	Stations terrestres		
aéronautiques	a) récepteurs seulement reliés au réseau gén. des voies de comm.; b) sta. terrestres correspondant avec des sta. portatives mobiles; c) autres sta., le cas échéant	du service maritime	du service aérien	stations de bord	stations d'aéronef	côtières pour l'échange des radiotélégrammes	stations de bord	côtières pour l'échange des radiotélégrammes			
4	5	6	7	11	12	2	2	11	2	2	
35	—	2	3	—	—	1	1	1	6	2 ⁴⁾	
16	1	—	1	635	48	—	—	—	—	—	
—	1	—	—	635	—	1	1	—	6	2	
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	
51	—	—	—	—	48	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	38	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	597	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	
—	—	—	—	—	48	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	621	—	1	—	1	5	1	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
51	—	—	4	58	48	—	—	—	1	—	
—	—	1	—	—	17	—	1	—	1	—	
—	—	—	—	—	31	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	122	31	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	
						litas					
—	—	—	—	—	—	1)	1)	1 500	1)	1)	
—	—	—	—	—	—	1)	1)	4 500	1)	1)	
—	—	—	—	—	—	1)	1)	63	1)	1)	
						francs-or		litas		francs français	
—	—	—	—	—	—	46 771	19 360	3 216	580 000	—	18 660
—	—	—	—	—	—	—	2 500	200	—	—	8 066
—	—	—	—	—	—	13 645	294	375	300 000	—	—
—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	6 050
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	2	—	—	2	1 ¹⁾	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	4	—	—	3	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	6 ²⁾	4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	35 ³⁾	3 ³⁾	3

PAYS	
Objet de la statistique	
I^{re} PARTIE	
I. Stations.	
Nombre des stations:	
a) des administrations d'Etat	
b) des compagnies ou des particuliers	
Ces stations comprennent:	
a) stations ouvertes à la correspondance publique	
b) stations ouvertes à la correspondance publique restreinte	
c) stations ouvertes exclusivement à la correspondance officielle	
d) stations ouvertes à la correspondance d'intérêt privé	
D'autre part, les stations mobiles comprennent:	
A. Stations de bord.	
a) stations ayant un service permanent (1 ^{re} catégorie)	
b) stations ayant un service déterminé de durée limitée (2 ^e catégorie)	
c) stations dont la durée du service est inférieure à celle qui est prévue pour les stations classées dans la 2 ^e catégorie et stations dont la durée du service n'est pas déterminée (3 ^e catégorie)	
B. Stations d'aéronef.	
a) stations assurant un service pendant toute la durée du vol (1 ^{re} catégorie)	
b) stations dont les vacations ne sont pas déterminées (2 ^e catégorie)	
II. Dispositifs d'émission *).	
1 ^o à ondes amorties (type B)	
2 ^o à ondes entretenues (type A) {	
a) du type A 1 { 1 ^o à arc	
b) du type A 2 { 2 ^o à alternateur	
c) du type A 3 { 3 ^o à lampes thermoioniques	
d) d'un type autre que A 1, A 2, A 3	
III. Dispositifs spéciaux des stations mobiles.	
Nombre de radiogoniomètres de bord	
Nombre de récepteurs automatiques d'alarme	
IV. Dépenses de premier établissement ^δ).	
Monnaie:	
Dépenses de premier établissement de l'année administrative:	
a) main-d'œuvre	
b) bâtiments	
c) matériel	
V. Dépenses d'exploitation *).	
Monnaie:	
a) personnel	
b) bureaux	
c) matériel	
d) dépenses diverses	
VI. Personnel [×]).	
1 ^o Personnel du service de direction, en général	Nombre total de personnes:
2 ^o Personnel d'exploitation:	
a) fonctionnaires supérieurs ▲)	
b) fonctionnaires d'exploitation des stations	
c) autre personnel	

Nouvelle-Zélande (les de Cook ¹⁾)	Nouvelle-Zélande (les de Cook ²⁾)	Nouvelle-Zélande (les Samoa ¹⁾)	Nouvelle-Zélande (les Samoa ²⁾)	Pays-Bas							Réunion
Stations terrestres				Stations terrestres		Stations radio-goniométriques		Radio-phares	Stations mobiles		Stations terrestres
côtières pour l'échange des radiotélégrammes				côtières pour l'échange des radiotélégrammes	aéronautiques	du service maritime	du service aérien	fixes à émission circulaire RF RC	stations de bord	stations d'aéronef	côtières pour l'échange des radiotélégrammes
2	2	2	2	2	4	6	7	8	11	12	2
1	1	1	1	7	3	1 ¹⁾ 2 ²⁾	2 ²⁾	2	75 443	26 17	1
1	1	1	1	2	—	—	—	—	436 7	—	1
—	—	—	—	5	3	—	—	—	75 ⁴⁾	43	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 50	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	384	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ⁴⁾	1	1 ⁴⁾	1	—	—	—	—	—	433	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ⁴⁾	1	1 ⁴⁾	1	8	2	—	1	—	99 ⁵⁾	43	1
—	—	—	—	3	1	—	1	—	7	17	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	132	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—
310	8 409	—	—	17 507,44))))))	—
1 073	1 021	2 717	2 506	65 785,30))))))	92 406,09
61	—	—	—	4 654,34))))))	—
190	—	1 574	—	7 202,84))))))	62 298,82
119	533	453	—	76 907,18))))))	—
1	1	1	1	—	—	—	41 ⁶⁾ ⁷⁾	—	—	—	—
1	1	1	4	2))))	5)	—
3	7	7	—	17))))	415)	—
—	1	—	—	19))))	36)	—

II PARTIE

VII. Trafic. °)

1° Radiotélégrammes transmis par les stations côtières °) à destination de navires de toute nationalité	30 453	} 2 618	894	256	93 650°) °)	145	36	36	—	13 901	7 139	689
2° Radiotélégrammes reçus par les stations côtières °) en provenance de navires de toute nationalité	106 615		529	174	232 200°) °)	487	101	185	—	25 135	19 647	5 550
3° Conversations radiotéléphoniques échangées par l'intermédiaire des stations côtières °):												
a) à destination de navires de toute nationalité	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) originaires de navires de toute nationalité	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4° Radiotélégrammes originaires ou à destination d'aéronefs de toute nationalité et échangés avec les stations aéronautiques °)	—		—	—	°)	—	—	—	—	°)	—	—
5° Radiotélégrammes transmis par des stations terrestres °) à des stations mobiles autres que les stations de bord et d'aéronef (stations à bord de trains, autos, etc.)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6° Radiotélégrammes reçus par des stations terrestres °) de stations mobiles autres que des stations de bord ou d'aéronef (stations à bord de trains, autos, etc.)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7° Nombre de relèvements a) du service maritime	7 883		—	—	7 207°) °)	—	—	—	—	°)	26 786	°)
b) du service aérien	—		—	—	208	—	—	—	—	°)	—	°)
8° Radiotélégrammes transmis par les stations de bord °) à des stations côtières ou à des stations de bord de toute nationalité (non compris les radiotélégrammes en transit)	—		—	—	253 734°)	—	—	—	77	°)	°)	—
9° Radiotélégrammes reçus par les stations de bord °) des stations côtières ou des stations de bord de toute nationalité (non compris les radiotélégrammes en transit)	—		—	—	°)	—	—	—	33	°)	°)	—
10° Radiotélégrammes échangés en transit par l'intermédiaire des stations de bord °)	—		—	—	°)	—	—	—	—	°)	°)	—
11° Conversations radiotéléphoniques échangées par les stations de bord °) avec des stations côtières de toute nationalité:												
a) conversations à destination des stations côtières de toute nationalité	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) conversations originaires des stations côtières de toute nationalité	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12° Conversations radiotéléphoniques échangées par les stations de bord °) avec des navires de toute nationalité:												
a) conversations à destination de ces navires	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) conversations originaires de ces navires	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13° Radiotélégrammes originaires ou à destination des stations aéronautiques de toute nationalité et échangés avec les stations d'aéronef °)	—		—	—	°)	—	—	—	—	—	—	—

VIII. Recettes.

Monnaie:

a) Produit des radiotélégrammes °) { taxes terrestres (côtières, aéronautiques, etc.) ©)	2 767 093,15	} 1 288	80-6-0	85-0-0	98 350°) °)	10 794,75	} 161 793,44	12 510,40	—	86 692	87 332	13 319	
taxes de bord (navires, aéronefs, trains, etc.)	—		—	—	°)	—		—	142	°)	°)	—	—
taxes télégraphiques †)	—		4-4-0	4-4-0	°)	3 598,25		—	—	—	73 153	33 586	6 168
b) Produit des conversations radiotéléphoniques	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) Taxes radiogoniométriques	236 490		—	—	1 794°) °)	—	—	—	—	—	—	—	
d) Recettes diverses ‡)	4 500		—	—	107°) °)	—	16 289,47	—	—	—	—	—	

France	Gambie (Bathurst)	Gilbert et Ellice (Iles) ¹⁾	Gilbert et Ellice (Iles) ²⁾	Grande-Bretagne	Guadeloupe	Guyane française	Honduras britannique	Hongrie	Indes britanniques (Office indien)	Indes néerlandaises	Indochine française	
30 453	} 2 618	894	256	93 650°) °)	145	36	36	—	13 901	7 139	689	
106 615		529	174	232 200°) °)	487	101	185	—	25 135	19 647	5 550	
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—		—	—	°)	—	—	—	—	°)	—	—	
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7 883		—	—	7 207°) °)	—	—	—	—	°)	26 786	°)	
—		—	—	208	—	—	—	—	°)	—	°)	
—		—	—	253 734°)	—	—	—	77	°)	°)	—	
—		—	—	°)	—	—	—	33	°)	°)	—	
—		—	—	°)	—	—	—	—	°)	°)	—	
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—		—	—	°)	—	—	—	—	—	—	—	
francs français	livres sterling	livres sterling	livres sterling	livres sterling	francs français	francs français	dollars	francs-or	roupies	florins	piastres indo-chinoises	
2 767 093,15	} 1 288	80-6-0	85-0-0	98 350°) °)	10 794,75	} 161 793,44	12 510,40	—	86 692	87 332	13 319	
—		—	—	—	°)		—	—	142	°)	°)	—
—		4-4-0	4-4-0	°)	3 598,25		—	—	—	73 153	33 586	6 168
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
236 490		—	—	1 794°) °)	—	—	—	—	—	—	—	
4 500		—	—	107°) °)	—	16 289,47	—	—	—	—	—	

II° PARTIE

VII. Trafic. °)

1° Radiotélégrammes transmis par les stations côtières □) à destination de navires de toute nationalité	26 509	—	167	—	1 091	612	133	55	181	139	460	1 260	41
2° Radiotélégrammes reçus par les stations côtières □) en provenance de navires de toute nationalité	51 140	—	494	—	1 794	929	392	92	437	414	3 045	4 022	453
3° Conversations radiotéléphoniques échangées par l'intermédiaire des stations côtières □):													
a) à destination de navires de toute nationalité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) originaires de navires de toute nationalité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4° Radiotélégrammes originaires ou à destination d'aéronefs de toute nationalité et échangés avec les stations aéronautiques □)	1 495	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5° Radiotélégrammes transmis par des stations terrestres □) à des stations mobiles autres que les stations de bord et d'aéronef (stations à bord de trains, autos, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6° Radiotélégrammes reçus par des stations terrestres □) de stations mobiles autres que des stations de bord ou d'aéronef (stations à bord de trains, autos, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7° Nombre de relèvements a) du service maritime	2 057	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) du service aérien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8° Radiotélégrammes transmis par les stations de bord □) à des stations côtières ou à des stations de bord de toute nationalité (non compris les radiotélégrammes en transit)	60 117	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 357
9° Radiotélégrammes reçus par les stations de bord □) des stations côtières ou des stations de bord de toute nationalité (non compris les radiotélégrammes en transit)	26 132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	694
10° Radiotélégrammes échangés en transit par l'intermédiaire des stations de bord □)	4 852	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14
11° Conversations radiotéléphoniques échangées par les stations de bord □) avec des stations côtières de toute nationalité:													
a) conversations à destination des stations côtières de toute nationalité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) conversations originaires des stations côtières de toute nationalité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12° Conversations radiotéléphoniques échangées par les stations de bord □) avec des navires de toute nationalité:													
a) conversations à destination de ces navires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) conversations originaires de ces navires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13° Radiotélégrammes originaires ou à destination des stations aéronautiques de toute nationalité et échangés avec les stations d'aéronef □)	4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

VIII. Recettes.

Monnaie:

a) Produit des radiotélégrammes □)	taxes terrestres (côtières, aéronautiques, etc.) ©)	87 578	—	2 032,20	—	65 190	4 114	9 104	38	6 725,10	7 825	53 140,50	6 083	41 553,60
	taxes de bord (navires, aéronefs, trains, etc.)	72 400	—	—	—	—	1 516	—	—	—	—	—	9 988	29 535,11
	taxes télégraphiques †)	11 446	—	—	—	—	1 113	1 156	—	1 927,35	3 746	29 452,75	—	—
b) Produit des conversations radiotéléphoniques		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) Taxes radiogoniométriques		5 142	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) Recettes diverses ‡)		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	614,85	—	—

Suède	Suisse	Surinam	Syro-libanais (Territoires)	S. Pierre-et-Miquelon (Iles)	Tanganyika (Territoire de)	Togo (Territoire sous mandat français)	Tonga (Iles)	Tripolitaine 1928	Tripolitaine 3)	Tunisie	Turquie	Yougoslavie
26 509	—	167	—	1 091	612	133	55	181	139	460	1 260	41
51 140	—	494	—	1 794	929	392	92	437	414	3 045	4 022	453
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 495	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 057	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
60 117	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 357
26 132	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	694
4 852	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
couronnes suédoises		florins		francs français	francs-or	francs français	livres sterling	liras	liras	francs français	livres turques	dinars
87 578	—	2 032,20	—	65 190	4 114	9 104	38	6 725,10	7 825	53 140,50	6 083	41 553,60
72 400	—	—	—	—	1 516	—	—	—	—	—	9 988	29 535,11
11 446	—	—	—	—	1 113	1 156	—	1 927,35	3 746	29 452,75	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 142	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	614,85	—	—

Observations

Afrique du Sud (Union de l'). — 1) Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930. — 2) Y compris 5 fonctionnaires administratifs qui consacrent une partie de leur temps aux services radioélectriques. — 3) Y compris 3 ingénieurs qui consacrent une partie de leur temps aux services radioélectriques. — 4) Aucune indication ne peut être fournie.

Afrique occidentale française. — 1) En ce qui concerne les dépenses d'exploitation et le personnel, les chiffres indiqués comprennent, à la fois, les dépenses afférentes aux stations côtières et celles relatives au service intérieur de la colonie, assuré par les mêmes stations, avec le même personnel utilisant des dispositifs à ondes courtes. — 2) Marins de l'Etat et sous-officier radio.

Albanie. — Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930. — Trois stations fixes appartenant à l'Etat, dont 1 est ouverte à la correspondance publique et les 2 autres, à la correspondance publique restreinte. Ces stations ont des dispositifs d'émission à ondes entretenues (lampes thermoioniques). Les dépenses d'exploitation, pour ces stations, sont: a) pour le personnel 23 940 francs-or, b) pour le matériel 7000 francs-or et c) pour dépenses diverses 500 francs-or. Pour le personnel du service de direction, en général, les services des P. T. T. étant fusionnés, aucune indication ne peut être fournie. Le personnel d'exploitation comprend: 2 fonctionnaires supérieurs, 7 fonctionnaires d'exploitation des stations et 3 agents occupés à des travaux divers. Télégrammes échangés entre stations fixes: télégrammes soumis à la taxe 5747; télégrammes exempts de la taxe 912. Ces télégrammes ont produit en recettes 9987 francs-or.

Allemagne. — 1) Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930. — 2) La classification en catégories des stations d'aéronef n'a pas été faite. — 3) Les services postal, télégraphique et téléphonique étant fusionnés avec le service radio, de même que l'exploitation des communications radioélectriques privées est fusionnée avec d'autres exploitations, aucun chiffre ne peut être fourni. — 4) N'a pas encore été déterminé en vue de la statistique.

Argentine. — 1) Cette statistique ne se rapporte qu'aux stations de la Marine de guerre et à deux stations côtières de la « Transradio Internacional, Compañia Radiotelegráfica Argentina ». — 2) Dont 30 313 radiotélégrammes soumis à la taxe et 25 712 radiotélégrammes exempts de la taxe. — 3) Dont 77 492 radiotélégrammes soumis à la taxe et 63 406 radiotélégrammes exempts de la taxe. — 4) Taxes télégraphiques comprises dans les 121 233,71 pesos.

Australie (Fédération). — 1) Cette statistique comprend les données afférentes au territoire de Papou et au territoire sous mandat de la Nouvelle-Guinée.

Bornéo britannique du nord. — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

Ceylan. — 1) Aucune indication ne peut être fournie. — 2) Personnel technique: 12; personnel d'exploitation: 8. — 3) Personnel technique: 5; personnel d'exploitation: 2.

Congo belge. — 1) La station côtière *Banana Radio* est exploitée par l'Etat. Les dépenses de premier établissement et d'exploitation sont confondues dans la comptabilité avec celles qui se rapportent aux autres stations fixes du réseau radiotélégraphique de la colonie.

Côte d'Or. — 1) Dont £ 883/5/1 pour le matériel.

Curaçao. — 1) Les stations de bord sont contrôlées par la compagnie De Nederlandsche Telegraaf Maatschappij « Radio-Holland », Amsterdam.

Cyrénaïque. — 1) Exercice du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930. — 2) Ces données ne se rapportent qu'à la station *Bengasi Radio*.

Dahomey. — 1) En ce qui concerne les dépenses d'exploitation et le personnel, les chiffres indiqués comprennent à la fois les dépenses afférentes à la station côtière et celles relatives au service intérieur de la colonie, assuré par la même station, avec le même personnel, utilisant des dispositifs à ondes courtes. — 2) Agents contractuels.

Danemark. — 1) Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930. — 2) Dont 6 stations côtières groenlandaises relevant de « Groenlands Styrelse », Copenhague. — 3) Station relevant de « De Danske Statsbaner », Copenhague. — 4) Service exclusivement avec les stations fixes aéronautiques et les stations mobiles d'aéronef.

Dantzig (Ville libre de). — 1) Exploitée par l'Administration des postes et des télégraphes de la Ville libre de Dantzig. — 2) Exploitées par la « Deutsche Betriebsgesellschaft für drahtlose Telegraphie », à Berlin. — 3) Aucune indication ne peut être fournie. — 4) Personnel chargé en même temps d'autres fonctions.

Egypte. — 1) Exercice du 1^{er} mai 1929 au 30 avril 1930.

Erythrée. — 1) Exercice du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930. — 2) Personnel militaire.

Estonie. — 1) Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930. — 2) Les services postal, télégraphique, téléphonique et radiotélégraphique étant fusionnés, les données relatives exclusivement au service radiotélégraphique ne peuvent être indiquées. — 3) Aucune indication ne peut être fournie.

Finlande. — 1) 8 marks finnois = 1 fr.-or.

France. — 1) Il n'est pas possible d'indiquer le nombre de fonctionnaires de direction qui s'occupent des stations côtières en raison de la fusion des services postaux, télégraphiques et téléphoniques.

Gambie. — 1) Les travaux de bureau sont effectués par les employés de poste. — 2) Aucune indication ne peut être fournie.

Gilbert et Ellice (Iles). — 1) Exercice du 1^{er} juillet 1926 au 30 juin 1927. — 2) Exercice du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928.

Observations

Grande-Bretagne. — 1) Non compris deux stations situées dans l'Etat libre d'Irlande qui sont exploitées par cet Etat à titre d'agence. — 2) Ces chiffres sont incomplets. Les renseignements complets n'ont pu être obtenus. — 3) Aucune indication ne peut être fournie. — 4) Ces chiffres sont approximatifs. — 5) Ces chiffres se rapportent également au trafic britannique échangé avec deux stations exploitées par l'Etat libre d'Irlande à titre d'agence. — 6) Les renseignements relatifs aux systèmes d'émission employés par les 649 stations de bord contrôlées par l'Etat ne peuvent être fournis. — 7) Ce chiffre se rapporte à l'année allant d'avril 1929 à mars 1930.

Honduras britannique. — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

Indes britanniques (Office indien). — 1) Aucune indication ne peut être fournie. — 2) Dont 3 stations effectuent aussi des services fixes.

Indes néerlandaises. — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

Indochine française. — 1) Il existe en outre 8 stations fixes. — 2) Les stations côtières indochinoises n'ont pas un budget distinct des autres stations et la plupart d'entre elles assurent non seulement un service côtier, mais un service avec les stations fixes. Dans ces conditions, il est impossible d'indiquer exactement le personnel employé au service côtier et les dépenses relatives à ce service. De même, il n'y a pas à la direction de personnel chargé exclusivement des stations côtières. Le service radio-télégraphique est divisé en deux réseaux (nord et sud) dont chacun comprend à la fois des stations terrestres et des stations fixes. — 3) Les relevements étant gratuits n'ont pas été dénombrés.

Irlande. — 1) Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930. — 2) Aucune indication ne peut être fournie.

Italie. — 1) Exercice du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930.

Kenya. — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

Lithuanie. — 1) La station côtière étant établie par l'Etat allemand et les renseignements sur les dépenses de premier établissement n'étant pas à notre disposition, aucun renseignement à ce sujet ne peut être fourni.

Madagascar et dépendances. — 1) Aucune indication ne peut être fournie. — 2) Opérateurs et mécaniciens indigènes.

Martinique. — 1) Chef de service des P. T. T., directeur de la t. s. f. — 2) Y compris le chef de poste. — 3) Dont 2 agents du central téléphonique et 1 agent liquidateur des comptes. — 4) Exploitées par la colonie.

Maurice (Ile). — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

Mexique. — 1) Dans toutes les stations côtières sont installés de 1 à 5 émetteurs, c'est la raison pour laquelle il y en a 36 mentionnés ci-dessous.

Nigeria. — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

Nouvelle-Zélande. — 1) Exercice du 1^{er} avril 1928 au 31 mars 1929. — 2) Dont 4 navires ont également un émetteur à ondes amorties. — 3) 4 stations sont munies d'un émetteur à ondes amorties en plus de l'émetteur à ondes entretenues. — 4) En plus de son émetteur à ondes amorties, la station possède aussi un émetteur à ondes entretenues. — 5) Exercice du 1^{er} avril 1929 au 31 mars 1930.

Pays-Bas. — 1) Les 3 stations radiogoniométriques ne sont équipées que d'installations réceptrices. — 2) Une des stations n'est équipée que d'une installation réceptrice. — 3) La taxe télégraphique des radiotélégrammes étant considérée comme faisant partie du produit de la télégraphie ordinaire, cette indication ne peut être fournie. — 4) La correspondance publique peut être admise s'il n'y a pas de correspondance officielle. — 5) Dont 21, ayant un poste à étincelles, ont été comprises sous 1^o (ondes amorties, type B). — 6) Non compris le personnel de la Marine de guerre. — 7) Non compris le personnel de l'administration centrale des télégraphes, dont aucune indication ne peut être fournie, les services télégraphique, radiotélégraphique et téléphonique étant fusionnés. — 8) Aucune indication ne peut être fournie. — 9) Non compris les radiocommunications non taxées et officielles dont le nombre n'est pas connu.

Somalie britannique. — 1) Y compris le personnel des stations fixes de la Somalie britannique. — 2) Aucune indication ne peut être fournie.

Somalie italienne. — 1) Exercice du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930. — 2) Au total 2 600 000 liras. — 3) L'exploitation étant assurée par les services militaires, aucune indication ne peut être fournie.

Suède. — 1) Dont 4 stations appartenant à l'administration des télégraphes, 1 station aux chemins de fer de l'Etat et 3 stations à la marine. — 2) Non compris les stations appartenant à la marine. — 3) Personnel employé auprès de la direction générale de l'administration des télégraphes. — 4) Aucune indication ne peut être fournie. — 5) Dont 298 stations louées aux armateurs des navires de commerce et 58 stations appartenant à la marine. — 6) Ne concerne que les 298 stations mentionnées dans la note 5). — 7) Ne concerne que les dépenses d'entretien des 298 stations appartenant à l'administration des télégraphes.

Suisse. — 1) Ces dépenses nous sont inconnues, étant donné que les stations n'appartiennent pas à l'administration des postes et des télégraphes.

Surinam. — 1) Total des dépenses faites pour le service radiotélégraphique et pour d'autres services.

Syro-libanais (Territoires). — 1) Aucune indication ne peut être fournie.

S. Pierre-et-Miquelon (Iles). — 1) La surveillance du radiophare est exercée par les deux gardiens de la sirène de brume de Galantry. — 2) Les frais d'exploitation du radiophare de Galantry sont supportés par le service des travaux publics de la colonie.

Tripolitaine. — 1) Station appartenant à la Marine italienne. — 2) Station exploitée par le personnel de la Marine italienne. — 3) Exercice du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930.

Tunisie. — 1) Stations de la Marine française. — 2) Personnel de la Marine française.

